DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quatorze, le 14 avril 2014 à 18 heures, le Conseil communautaire légalement convoqué le 07/04/2014, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Jacques LANNOU, Président.

Présents : 21
Jacques LANNOU, Philippe PAUL, Claudine BROSSARD, Erwan LE FLOCH, Henri CARADEC, Dominique TILLIER, Marie-Raphaëlle LANNOU, Hélène QUERE, Hugues TUPIN, Françoise PENCALET-KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Jean KERIVEL, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Yves TYMEN, Gaby LE GUELLEC, Catherine ORSINI, Thomas MEYER, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Florence CROM, Jean-Jacques COURTAY

Pouvoirs : 1
François CADIC, pouvoirs à Erwan LE FLOCH

Secrétaire de séance : Erwan LE FLOCH

Délibération N°22-2014

Objet : Modification du nombre de vice-présidents

Rapporteur : Jacques LANNOU

Il a rappelé, qu'en application des délibérations antérieures, Douarnenez Communauté disposait de 5 postes de Vice-présidents.

L'article 5211-10 du CGCT précise que le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant à la majorité des 2/3 sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci (soit 6 vice-présidents pour Douarnenez Communauté).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, il est procédé au vote.

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions :

- **d'approuver la création de 6 postes de vice-présidents.**

Fait et délibéré le 14 avril 2014

Le Président,

Jacques LANNOU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTE

DÉPARTEMENT
Du Finistère

ARRONDISSEMENT
DE QUIMPER

Effectif légal du conseil communautaire
22

Nombre de conseillers en exercice
22

DOUARNENEZ COMMUNAUTE

PROCÈS-VERBAL

DE L'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 14 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 14 du mois d'avril, à 18 heures, en application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de Douarnenez Communauté.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

KERIVEL Jean	MEYER Thomas	QUERE Hélène
BARIOU Marie-Pierre	PAUL Philippe	TUPIN Hugues
LANNOU Jacques	BROSSARD Claudine	PENCALET-KERIVEL Françoise
TANGUY Patrick	LE FLOCH Erwan	HERNANDEZ Marie-Thérèse
RAHER Marc	TILLIER Dominique	CROM Florence
TYMEN Yves	CARADEC Henri	GOURTAY Jean-Jacques
LE GUELLEC Gaby	LANNOU Marie-Raphaëlle	ORSINI Catherine

Absent : Monsieur François CADIC, pouvoirs à Monsieur Erwan LE FLOCH

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BERNARD Rémi, Président de la Communauté de Communes du pays de Douarnenez, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Erwan LE FLOCH a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. ÉLECTION DU PRESIDENT

2.1. Présidence de l'assemblée

La plus âgée des membres présents du conseil communautaire, Madame Claudine BROSSARD a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 5211-9 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 21 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le (la) plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

2.2. Election du Président

2.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 21

e. Majorité absolue 11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jacques LANNOU	11	onze
Philippe PAUL	10	dix

2.2.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 22

e. Majorité absolue 11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jacques LANNOU	11	onze
Philippe PAUL	11	onze

2.2.3 Résultats du troisième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jacques LANNOU	11	onze
Philippe PAUL	11	onze

Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Jacques LANNOU a été proclamé Président au bénéfice de l'âge et a été immédiatement installé.

3. ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de **Monsieur Jacques LANNOU,** élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté de communes disposait, à ce jour, de 5 Vice-présidents. Néanmoins, la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 permet d'augmenter le nombre des vice-présidents jusqu'à 30% maximum de l'effectif total, par un vote spécial du conseil communautaire à la majorité des 2/3, soit 6 maximum.

Après majorité des 2/3, il est décidé de passer de 5 à 6 vice-présidents (votants : 22, pour : 20, contre : 0, abstention : 2).

3.1. Élection du premier Vice-président

3.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 3

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 19

e. Majorité absolue 10

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Henri CARADEC	17	dix-sept
Françoise PENCALET-KERIVEL	2	deux

Proclamation de l'élection du premier Vice-président

Monsieur Henri CARADEC a été proclamé 1er Vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième Vice-président

3.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 3

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 19

e. Majorité absolue 11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Pierre BARIOU	19	dix-neuf

Proclamation de l'élection du deuxième Vice-président

Madame Marie-Pierre BARIOU a été proclamée 2ème Vice-présidente et immédiatement installée.

3.3. Élection du troisième Vice-président

3.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 20

e. Majorité absolue 11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marc RAHER	20	vingt

Proclamation de l'élection du troisième Vice-président

Monsieur Marc RAHER a été proclamé 3ème Vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième Vice-président

3.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 5

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 17

e. Majorité absolue 9

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gaby LE GUELLEC	17	dix-sept

Proclamation de l'élection du quatrième Vice-président

Monsieur Gaby LE GUELLEC a été proclamé 4ème Vice-président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième Vice-président

3.5.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 8

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 14

e. Majorité absolue 8

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Florence CROM	14	quatorze

Proclamation de l'élection du cinquième Vice-président

Madame Florence CROM a été proclamée 5ème Vice-présidente et immédiatement installée.

3.6. Élection du sixième Vice-président

3.6.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 20

e. Majorité absolue 11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Erwan LE FLOCH	14	quatorze
Françoise PENCALET-KERIVEL	6	six

Proclamation de l'élection du sixième Vice-président

Monsieur Erwan LE FLOCH a été proclamé 6ème Vice-président et immédiatement installé.

4 - ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des membres.

Il est rappelé que le bureau actuel compte 12 membres, 2 élus pour les communes rurales et 4 pour Douarnenez.
En raison de l'augmentation du nombre de vice-présidents, le bureau va compter 1 président, 6 vice-présidents et 5 membres.

4.1 Élection du premier membre du bureau

4.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 22

e. Majorité absolue 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Raphaëlle LANNOU	22	vingt-deux

Proclamation de l'élection du 1er membre du bureau communautaire

Madame Marie-Raphaëlle LANNOU a été proclamée 1ère membre du bureau et immédiatement installée.

4.2 Élection du deuxième membre du bureau

4.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 22

e. Majorité absolue 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Thérèse HERNANDEZ	22	vingt-deux

Proclamation de l'élection du 2ème membre du bureau communautaire

Madame Marie-Thérèse HERNANDEZ a été proclamée 2ème membre du bureau et immédiatement installée.

4.3 Élection du troisième membre du bureau

4.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 22

e. Majorité absolue 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Catherine ORSINI	22	vingt-deux

Proclamation de l'élection du 3ème membre du bureau communautaire

Madame Catherine ORSINI a été proclamée 3ème membre du bureau et immédiatement installée.

4.4 Élection du quatrième membre du bureau

4.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 22

e. Majorité absolue 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick TANGUY	22	vingt-deux

Proclamation de l'élection du 4ème membre du bureau communautaire

Monsieur Patrick TANGUY a été proclamé 4ème membre du bureau et immédiatement installée.

4.5 Élection du cinquième membre du bureau

4.5.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 22

e. Majorité absolue 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean KERIVEL	22	Vingt-deux

Proclamation de l'élection du 5ème membre du bureau communautaire

Monsieur Jean KERIVEL a été proclamé 5ème membre du bureau et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations [1]

.....

.....

.....

.....

.....

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 15/04/2014, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président, la conseillère communautaire le plus âgée et le secrétaire.

Le Président	*La conseillère communautaire la plus âgée,*	*Le secrétaire,*
M. Jacques LANNOU	*Mme Claudine BROSSARD*	*M. Erwan LE FLOCH*

[1] Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».